

MOBILISATION DANS LA MITIS POUR LE MAINTIEN DES POINTS DE SERVICE DE DESJARDINS

MONT-JOLI, LE 29 AVRIL 2024 – La MRC de La Mitis se mobilise face à la fermeture annoncée des comptoirs et guichets automatiques de Desjardins situés à Saint-Gabriel-de-Rimouski et à Sainte-Luce, prévue pour la mi-juin.

Une délégation composée de membres des municipalités de Saint-Gabriel-de-Rimouski, Les Hauteurs, Sainte-Luce, Saint-Charles-Garnier et des municipalités environnantes a exprimé ses vives préoccupations lors de l'assemblée générale annuelle de Desjardins, tenue le 24 avril dernier à Sainte-Blandine. Ces démarches sont fermement soutenues par le conseil de la MRC, qui insiste sur l'importance de conserver le service actuel pour assurer le bien-être des citoyens et le maintien à domicile des aînés dans leur communauté.

Les élus de la MRC appellent Desjardins à reconsidérer cette décision et à envisager le maintien des guichets automatiques. « La fermeture graduelle des comptoirs et des guichets dans d'autres communautés a déjà montré les difficultés que cela engendre, et nous souhaitons éviter une répétition de ces scénarios. Nous restons déterminés à défendre les intérêts de nos citoyens et faisons appel à la solidarité régionale afin de maintenir ces services essentiels dans notre région », ajoute le préfet de la MRC, Bruno Paradis.

PERTES SIGNIFICATIVES POUR LES RÉSIDENTS DE LA MITIS

La fermeture annoncée du point de service de Saint-Gabriel affecte directement les résidents de Saint-Gabriel-de-Rimouski, Les Hauteurs, Saint-Charles-Garnier, mais aussi des municipalités environnantes comme Sainte-Angèle-de-Mérici, Saint-Donat, Saint-Marcellin. Ceux-ci devront, à compter de la mi-juin, se rendre à Mont-Joli ou Saint-Anaclet-de-Lessard dans la MRC Rimouski-Neigette voisine pour réaliser leurs opérations bancaires. Pour un citoyen de Saint-Charles-Garnier, cela représente un aller-retour de près de 90 kilomètres.

Du côté de Sainte-Luce, le comptoir et le guichet seront également fermés, mais le bâtiment demeurera ouvert pour des prises de rendez-vous avec des conseillers. « On demande à Desjardins d'évaluer la possibilité de maintenir un guichet automatique à Sainte-Luce pour les besoins quotidiens de nos citoyens et de ceux des municipalités voisines », ajoute la mairesse de Sainte-Luce, Micheline Barriault.

Il s'agit de pertes significatives de services pour les citoyens de La Mitis, en particulier pour les populations vulnérables telles que les personnes âgées et isolées, qui n'ont pas accès à Internet ou à l'assistance nécessaire pour effectuer des transactions en ligne. « Nous sommes confrontés à une situation qui compromet directement le bien-être de nos citoyens les plus vulnérables, déclare la mairesse de Les Hauteurs, Gitane Michaud. « Retirer ces services



essentiels, c'est perturber leur quotidien et augmenter leur isolement. Cela ne fait aucun sens dans une société qui prône l'inclusion et le soutien aux aînés. »

UN COUP DUR POUR LA MITIS

Georges Deschênes, maire de Saint-Gabriel-de-Rimouski, exprime à son tour son inquiétude quant à l'impact démographique de cette fermeture. « Nous craignons le déclin de notre population. La fermeture de ce comptoir symbolise un retrait crucial de services dans une région qui a déjà connu bon nombre de fermetures de comptoirs et de guichets dans les dernières années. D'autant plus que lors de la fermeture du comptoir de Les Hauteurs, on nous avait fait la promesse de maintenir un service de proximité avec les comptoirs de Saint-Gabriel et de Sainte-Luce. Pour nos citoyens qui dépendent de ces services, c'est un coup dur. Il ne restera plus aucun comptoir ni guichet dans les Hauts-Plateaux. Cela affecte non seulement nos aînés mais menace la viabilité de nos petites entreprises qui dépendent de la circulation des espèces. »

Le maire de Saint-Gabriel-de-Rimouski évoque également les conséquences pour le Festival Country-Western, un événement majeur pour la municipalité, dans la mesure où les festivaliers n'auront plus la possibilité de retirer l'argent comptant directement au guichet pour leurs dépenses sur le site. « Maintenant que nos citoyens devront se déplacer à Mont-Joli ou Saint-Anaclet pour leurs opérations bancaires, je crains qu'ils choisissent de faire également leurs commissions là-bas, délaissant ainsi nos petits commerces », ajoute Madame Michaud.

À propos de la MRC de La Mitis

La MRC de La Mitis est un gouvernement municipal de juridiction provinciale, dirigée par les maires et mairesses des 16 municipalités du territoire mitissien. Elle assure la planification et facilite le développement cohérent de son territoire selon les principes du développement durable, et ce, par des actions de mise en commun de services, de concertation et de service-conseil destinés aux municipalités, aux organisations et aux individus.

- 30 -

Source :

Adeline Mantyk
Responsable en communication et marketing
418 775-8445 poste 2201
amantyk@mitis.qc.ca

